



2025_IIOPEB_008 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Jérôme BLASQUEZ, M. Pascal BOUREAU, M. Ioïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIOPEB_008

COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'arrêter le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget principal de l'Institution Interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrages de production d'eau brute en Ariège et en Haute-Garonne au titre de l'année 2024 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	110 898,90	256 712,78	367 611,68
Titres de recettes émis	44 859,35	154 362,62	199 221,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	110 898,90	256 712,78	367 611,68
Mandats émis	18 960,00	144 296,29	163 256,29

RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	25 899,35	10 066,33	35 965,68
Déficit			

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Résultats de fonctionnement	135 361,68	10 066,33	118 779,11
Résultats d'investissement	- 26 648,90	25 899,35	- 749,55
TOTAL	108 712,78	35 965,68	118 029,56

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2024 arrêté à 118 029,56 € est conforme au résultat du Compte Administratif 2024.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme